

Naissance et histoire du Cap d'Agde

Elle semble avoir toujours été là et pourtant : cela fait seulement 34 ans que la station du Cap d'Agde est née. Une histoire certes récente mais ô combien importante pour notre cité et que l'on ne connaît pas toujours... Une histoire sur laquelle Irène Dauphin, Archiviste de la Ville d'Agde, revient aujourd'hui et dont voici le premier volet.

On ne présente plus aujourd'hui la station touristique du Cap d'Agde qui a fait de notre cité la première commune touristique de France, avec 174 923 lits touristiques. Le Cap, station internationale, s'inscrit dans un chapelet de stations touristiques qui s'égrènent tout au long de la côte languedocienne : Port Camargue (Grau du Roi), La Grande Motte, Carnon, Le Cap d'Agde, Gruissan, Port Leucate, Port Barcarès, Saint Cyprien.

Aujourd'hui, lorsqu'on regarde le paysage du Cap, que ce soit de la côte, des hauteurs du Mont Saint-Loup ou quand on se promène dans ses rues, rien ne transpire de ses origines ni du travail colossal qui a été réalisé.

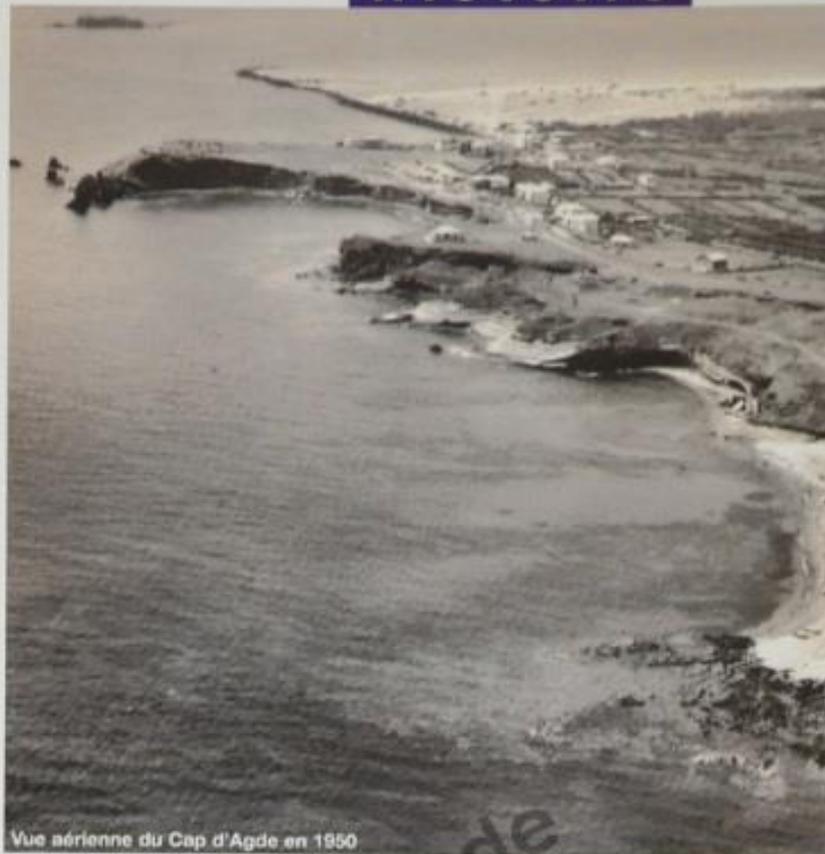
Le Cap avant le Cap

Seuls les Agathois de vieille souche se souviennent encore de l'aspect sauvage de cette côte où l'on venait le dimanche passer la journée sur la plage. On ne reconnaît plus aujourd'hui l'emplacement des salins, des landes, des vignes...

Mais comment, de ce désert habité par les moustiques, en est-on arrivé à la station touristique du Cap d'Agde ? Il faut remonter jusque dans les années 60, même si l'idée d'aménager quelque chose sur le site est plus lointaine. Ainsi, la "Digue Richelieu" montre les traces des tentatives de construction d'un port suivant la volonté du Cardinal de Richelieu, dès 1626. Ce projet sera repris par Vauban en 1686, par Guerlet en 1777 et par Lieusou en 1824, mais il ne sera jamais réalisé. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une grande digue, qui semble vouloir atteindre le Fort Brescou.

L'Aménagement du Territoire

1955 : la démoustication est entreprise par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication, réunissant les départements de l'Hérault, du Gard, des Bouches du Rhône,



Vue aérienne du Cap d'Agde en 1950

puis de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

1959 : Pierre Sudreau est alors Ministre de la Construction et à ce titre, responsable de l'aménagement du territoire. Il préconise une politique d'ensemble inscrite à l'échelle du pays, plutôt que des mesures d'actions régionales répondant au coup par coup aux nécessités du moment, sans idée directrice. Trois commissaires régionaux sont nommés pour explorer la France, consulter les administrations, les entreprises et les syndicats.

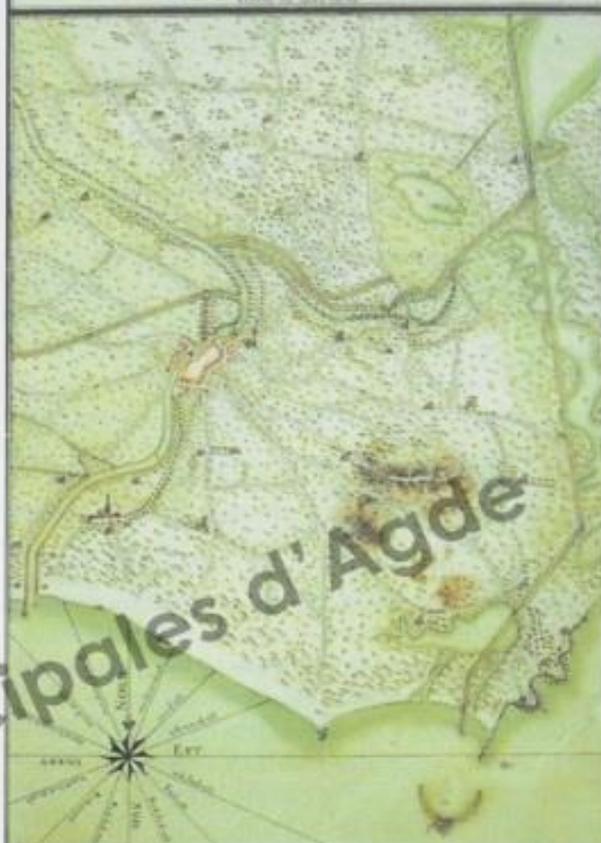
Abel Thomas s'occupe de la région sud (Auvergne, Provence, Languedoc-Roussillon). Il est convaincu qu'il faut aménager touristiquement le littoral Languedoc-Roussillon dont les 210 km de côte offrent d'immenses possibilités. Cette idée a déjà effleuré Philippe Lamour, Président fondateur de la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône Languedoc (CNABRL), ainsi que Jules Milhau, professeur d'Economie à Montpellier. Pierre Sudreau ayant donné son accord de principe, Abel Thomas se lance dans la préparation du projet : choix des emplacements, réserve foncière, etc.

1961-1962 : l'idée d'une vaste opération d'aménagement visant à faire de la promotion touristique un pôle fondamental du développement économique régional fait son chemin. L'Etat par le biais du Ministère de la Construction et la Compagnie du Bas Rhône (CNABRL) se lance dans d'importantes acquisitions de terrains, et en 1962, une loi crée les zones d'aménagement différées (ZAD).

Naissance et histoire du Cap d'Agde



CARTE DES ENVIRONS D'AGDE AVEC LE COURS DE LIHERAUT DEPUIS MERMIAN JUSQU'À LA MER, DU CANAL DE COMMUNICATION DES MERS DEPUIS LE PONT DE VIAR, JUSQU'À L'ÉTANG DE THAU, DE CANAL DE PONT MARTIN FAIT POUR DESSECHER LE BAGNAS, D'UNE RADE PROJÉTÉE SOUS LE FORT DE BRESCOU, D'UN CANAL PROJÉTÉ ALLANT DE LA RADE À L'ÉTANG DE THAU.



PLAN DE LOUVILLE, VILLE PROJÉTÉE SOUS LE FORT BRESCOU, ENTRE LE RIVAGE DE LA MER, ET L'ÉTANG DE SAINT MARTIN.
Echelle de 1:5000



Dans sa séance du 07 novembre 1962, le Conseil municipal d'Agde passe une convention avec la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône Languedoc qui "a acheté dans la région de Lano, d'importants terrains susceptibles d'être aménagés sur le plan touristique." Dans cette zone se trouvent des terrains communaux insalubres et sans valeur. "La commune n'a pas intérêt à aliéner son patrimoine, elle ne saurait cependant faire obstacle à un projet d'assainissement et de revalorisation du territoire communal". Elle propose donc une convention confiant les-dits terrains en vue de leur aménagement (1 D 45, p. 115).
1963, 14 février : la Délégation à l'Aménagement du Territoire, présidée par Olivier Guichard, assisté de Jérôme Monod est créée. Quelques mois plus tard, le 18 juin, la Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral voit le jour.

1964, 26 mars : un décret est pris, approuvant le plan d'aménagement du Littoral, baptisé Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional, et qui sera repris en 1972 sous le titre de Schéma d'Aménagement du Littoral.

Maquette datant de 1968
et présentant
l'aménagement
de la station
du Cap d'Agde



La Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral

Créée le 18 juin 1963, elle est présidée par Pierre Racine, Conseiller d'Etat et Directeur de Cabinet de Michel Debré, Premier Ministre de 1959 à 1962, assisté de Pierre Raynaud, collaborateur de Pierre Sudreau.

Elle a pour objectifs et principes directeurs un aménagement intégré entraînant l'arrière pays dans son sillage, ce qui implique une discipline urbanistique et architecturale, ainsi qu'une répartition en zones d'hébergement, zones de délasserment sportif et balnéaire et zones de conservation du paysage. Elle réunit régulièrement les représentants des ministères intéressés ainsi que l'administration locale et les élus. Enfin, elle assure les relations entre l'Etat, les collectivités locales, les sociétés d'économie mixte et les intérêts privés.

Le Plan d'Urbanisme comporte la création de 5 grandes unités touristiques dans lesquelles doivent coexister stations "anciennes" et stations "nouvelles". Ces dernières, construites de toutes pièces, sont sous la responsabilité d'un architecte en chef, ce qui permet l'individualisation architecturale de chacune. Les travaux d'infrastructures sont confiés à des sociétés d'économie mixte, les promoteurs immobiliers et constructeurs privés n'intervenant qu'au dernier stade.

Cette grande opération d'aménagement a été décidée par le pouvoir central seul. Mais elle ne réussira qu'avec l'accord des élus et le concours des fonctionnaires des principales administrations du Languedoc Roussillon.

Juin 1963 marque le début des réunions et

rendez-vous avec l'ensemble des élus (Parlementaires, Députés, Sénateurs, Conseillers généraux des cantons littoraux, Maires des communes de la côte), ainsi qu'avec l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (Préfets, Directeurs départementaux), qui seront systématiquement associés aux réunions les concernant.

La Mission décide néanmoins seule de tout l'aménagement touristique, des questions de principe et de politique générale comme des mesures d'exécution les plus importantes. Elle détruit le cloisonnement administratif et se comporte comme une véritable délégation collégiale du gouvernement au sein de l'administration. Elle relève d'ailleurs directement du Premier Ministre, Georges Pompidou.

Et Agde dans tout cela ?

1963, 12 avril : Dans une lettre, le Préfet de l'Hérault (la Préfecture de région n'est créée qu'en 1964) présente un projet de zone d'aménagement et demande l'approbation du Conseil municipal. Dans sa séance du 15 juin, le Conseil d'Agde délibère sur le sujet et se prononce en faveur du plan mais avec des conditions de préservation des droits des propriétaires, reconnaissant des indemnités et des dommages ainsi qu'un droit de préemption sur les parcelles futures. Le Conseil demande également que des représentants des propriétaires soient associés à l'élaboration du projet, de même que le Conseil municipal (1 D 45, p. 158-161). Le 31 octobre, le Conseil est de nouveau réuni pour évoquer le sujet. **"La délibération du 15 juin ne permet pas une décision ministérielle positive malgré l'avis favorable formulé en raison des**

Le quartier des Falaises de la Conque.
Il n'y avait alors que quelques maisons



réserves exprimées". Mais les grandes lignes du projet d'aménagement ont été communiquées et concernent notamment "la région du Môle et du Cap, et le Front de Mer en général, c'est-à-dire des terres non productives et des surfaces insalubres ou menacées par les eaux". Le ministère a tenu compte des réserves puisque le projet indique que "les expropriations seront limitées à l'indispensable, et toutes les compensations possibles offertes. Des assurances ont été données en ce qui concerne la consultation de l'assemblée municipale et les groupements intéressés". L'assemblée donne un avis favorable sans aucune réserve (1 D 45, p. 210-211, 216-217).

La nouvelle station touristique est créée en concertation par L'Etat, représenté par la Mission Interministérielle, le Département et la commune. L'Etat et la commune concèdent au département sa construction et ce dernier délègue cette responsabilité à la SEBLI (Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral). Une convention est signée le 28 mars 1968 entre l'Etat, la commune et la SEBLI, confiant l'aménagement du Cap à cette dernière.

La Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI)

Créée le 20 septembre 1963, elle est présidée par M. Claparède et dirigée par Jean Miquel. Agde participe au capital dès le départ : une délibération du 02 mars 1963 expose le principe de la création d'une telle société d'économie mixte et de ses avantages à laquelle le Conseil décide d'adhérer (1 D 45, p. 144). Dans ses

statuts, la Société se charge de procéder à l'étude de tous les projets se rapportant au développement économique de la région de Béziers, d'étudier et de réaliser les opérations d'équipements fonciers et économiques (art. 2). Dans le cadre de l'aménagement du Littoral, son rôle est d'équiper le sol, de mettre les terrains hors d'eau, de construire la voirie ainsi que les réseaux de distribution, enfin de créer les espaces verts. Elle s'occupera aussi de la commercialisation des terrains.

Le 18 mars 1968, le Conseil municipal d'Agde délibère sur l'avant-projet de l'Unité Touristique du Cap d'Agde : "cet avant-projet intéresse 630 ha environ pris à l'intérieur de la zone déclarée d'utilité publique le 21 juin 1963. Il concerne l'aménagement de plans d'eau, voies, parkings, réseaux d'assainissement et d'eau potable, espaces libres, zones boisées... Il aboutit à la création de 60 000 lits environ. La dépense est estimée à 182 069 160 f. La participation de la commune est représentée par l'apport de 100 ha de terrains estimés à 4 000 000 f. et par les subventions sur les stations d'épuration et le traitement des ordures ménagères. Le conseil d'administration de la SEBLI à laquelle la commune a concédé l'exécution des travaux par délibération du 08 août 1967 a approuvé le projet." L'avant-projet est voté à l'unanimité moins 2 voix. (1 D 47, p. 13 v°). Quant à la convention passée, elle est approuvée par un arrêté interministériel du 23 avril 1968. A partir de 1968, la SEBLI s'occupera donc de tout l'aménagement du Cap, de la construction de l'ensemble des équipements collectifs, ainsi que des bâtiments administratifs, culturels et sportifs, qu'elle remettra ensuite à la commune. C'est elle qui commercialisera les terrains auprès des promoteurs et des particuliers en fonction des zones définies par l'architecte.

La construction de la nouvelle station touristique

La Mission Interministérielle pour l'Aménagement du Territoire confie à Jean Le Couteur, urbaniste, architecte DPLG, la charge de l'Unité Touristique du Cap. Ce dernier a toute liberté pour son projet : pendant 2 ans, il va ainsi "s'imprégner de ce site que j'ai parcouru à pied

Vue du Môle





Naissance et histoire du Cap d'Agde

Vue de la Plagette en 1960,
avec quelques maisons et des vignes...

dans ses moindres détails. [...] j'en suis revenu avec un certain nombre de convictions qui ont guidé mes études par la suite" [Cap d'Agde, 1970-2000, G. Renault, p. 7).

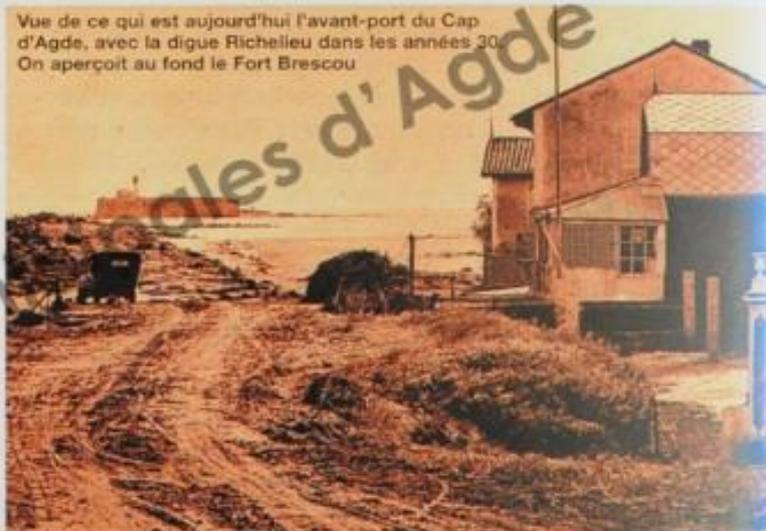
Le projet que présente Jean Le Couteur s'intègre parfaitement dans le paysage : "la ville sera construite en plans étagés autour d'un port sinueux, auquel le visiteur accède par des placettes à l'italienne et des rues piétonnières." (Mission impossible ? L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, P. Racine, p. 112). Quant à la commune, en regardant les registres de délibérations de cette époque, nous voyons s'étaler tout au long des années 1969-1995, l'avancement des travaux d'équipement :

- 03 novembre 1969, cession des chemins du Cap
- 1969, creusement du port
- 1^{er} juillet 1970, inauguration des premières constructions du quartier du Môle
- 24 juin 1971, présentation du projet du camping naturiste et élargissement du chemin reliant Agde au Cap (avenue François Mitterrand)
- juillet 1971, inauguration de la place Tennis
- 06 août 1971, projet de la voie express et du pont sur l'Hérault
- 25 juillet 1972, construction de l'école du Cap
- 1972, début de la construction du quartier Naturiste et construction du Club Pierre Barthès
- 1978, île des pêcheurs
- 1979, la ferme de la Clape devient une salle polyvalente
- 1979, début du quartier Saint Martin et construction de l'église Saint Benoît
- 1980, construction du Palais des Congrès (salle de 590 places, 7 salles de commissions de 10 à 100 places) et inauguration du Parc Lano
- 1981, création du groupe scolaire Jules Verne
- 1982, ouverture de la voie rapide et construction de la Bulle d'Accueil avec une piste d'hélicoptère
- 1983, création d'Aqualand, premier parc de loisirs aquatiques d'Europe ainsi que de l'Institut de Thalassothérapie et construction du Musée de l'Ephèbe dans la pinède de la Clape
- 1987, inauguration du Musée de l'Ephèbe, dont la statue, remise par le Musée du Louvres,

est installée et construction du golf

- 1988, l'île des Loisirs accueille un Casino
- 1989, inauguration du golf de 18 trous, conçu par l'architecte californien et maître golfeur, Ronald Fream
- 11 juillet 1990, inauguration de la première pierre du Mail de Rochelongue, dont la réalisation est confiée à l'architecte Jean Michel Wilmotte
- 1995, création du Centre Nautique.

Vue de ce qui est aujourd'hui l'avant-port du Cap d'Agde, avec la digue Richelieu dans les années 30. On aperçoit au fond le Fort Brescou



Bibliographie

- R. Frey, L. Malepeyre, G. Renault : Cap d'Agde, 1970-2000, ed. G. Renault, 2001
- P. Racine : Mission impossible ? L'aménagement touristique du Littoral du Languedoc-Roussillon, Midi Libre, 1980
- C. Souyris : La mise en place d'un avant-projet d'aménagement : la création de la station balnéaire du Cap d'Agde par la Mission Interministérielle (1963-1970), mémoire de maîtrise, Montpellier, 2001